

## **Mairie de Valsonne**

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 septembre 2019

Par convocation en date du 14 septembre 2019, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le vendredi 20 septembre 2019 à 19H30.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil était présent à l'exception de Cécile Dutraive qui avait donné pouvoir à Aurélie Coupet et Sophie Biacabe qui avait donné pouvoir à Marc Tamain et qui a rejoint le conseil à 20H05.

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 juin 2019 ;
- Syndicat intercommunal des eaux du Pays de Tarare : rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public ;
- Décision modificative du budget principal ;
- Vente terrain zone artisanale ;
- Servitude lotissement Rollin ;
- Renouvellement de la convention de fourrière animale avec la SPA ;
- Modification du RIFSSEP (Régime Indemnitaire de fonction, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) ;
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- Questions et informations diverses.

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 juin 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents adopte le compte rendu.

#### **3. Information préalable**

Monsieur le Maire indique que la DM est retirée de l'ordre du jour car la mairie a eu un problème informatique de destruction du disque dur au retour de vacances. La COR n'avait pas encore passé en mode SAS les données de la mairie. Une société Roannaise a pu récupérer l'essentiel des données sauf à ce jour les données comptables et de paie. Aussi, nous sommes actuellement dans l'incapacité de faire la DM.

#### **4. Syndicat intercommunal des eaux du Pays de Tarare : rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public**

Monsieur le Maire pour information présente le rapport. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 un transfert de compétence aura lieu, soit à l'agglo, soit à un syndicat plus large fusionnant les syndicats existants.

#### **5. DM**

La DM est retirée de l'ordre du jour.

#### **6. Vente terrain zone artisanale**

Monsieur le Maire indique que la société Alliance Travaux Spéciaux (travaux de fondation spécifiques) en cours de constitution souhaite acquérir la parcelle de la ZA derrière Coffre de 3218m<sup>2</sup> au prix de 15€/m<sup>2</sup>, soit 48 270 € hors taxes.

La société, en cours de constitution sera détenue par Quentin Laurent et Thomas Gubian.

Il est proposé de délibérer sur la vente avec un paiement échelonné sur 48 mois, en précisant que si défaut de paiement avant le terme des 48 mois, le terrain reviendra de droit à la Mairie. Par ailleurs, le prix sera revalorisé sur la base d'un indice à déterminer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents adopte cette proposition et donne pouvoir pour signer le compromis et l'acte de vente.

#### **7. Servitude lotissement Rollin**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de deux ventes par division par la SCI SONNERY COTTET de la parcelle cadastrée AB 485 sise Lieudit Le Rollin, la commune est appelée à accorder une servitude de passage en tréfonds des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur la parcelle AB 489 appartenant à la commune de Valsonne.

Monsieur le Maire précise que des servitudes similaires ont déjà été données.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents adopte cette proposition et donne pouvoir au Maire pour signer tout acte correspondant.

#### **8. Renouvellement de la convention avec la SPA**

Monsieur le Maire indique que l'échéance de la convention est arrivée et propose de renouveler la convention.

La convention 2020 prévoit :

- Tous les chiens (descendus à la SPA) ;
- 15 chats.

Le coût est de 0,6 € par habitant, soit environ 600 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte cette nouvelle convention et donne tout pouvoir au Maire pour la signer.

## **9. Modification du RIFSEEP (Régime Indemnitaire de fonction, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)**

Monsieur le Maire propose de revoir le régime indemnitaire approuvé en juillet 2017. Actuellement le montant maximal attribué par an est de 1200 €.

Il est proposé de le porter à 1800 € maximum. Sont éventuellement concernés exclusivement Magali Verne et les deux cantonniers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents adopte cette modification.

## **Arrivée de Sophie Biacabe**

## **10. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Monsieur le Maire indique avoir pris les décisions suivantes :

- PC accordé pour le terrain Pardon
- PC accordé pour terrain Barrière au Pérussel
- Renoncement au droit de préemption pour :
  - Vente maison Baurier au Rollin
  - Vente maison Montet au Rollin
  - Vente maisons Sonnery Cottet
  - Vente boulangerie
  - Vente maison au plat
  - Vente terrain vers cimetière de Charles Vial
  - Vente terrain Pardon

## **11. Questions et informations diverses**

- Projet Eolien :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Les travaux ont débuté en 09/2019 pour une livraison en 10/2020. Ce retard est dû à un problème d'approvisionnement des turbines.
  - La puissance sera de 3 méga watt par éolienne
  - La société STBC fait le génie civil
  - Recorbet fait le défrichement
  - Info sur le projet sur le site internet : <http://parc-eolien-beaujolais-vert.fr/>
  - Deux réunions de la commission de suivi ont eu lieu
  - Visite de chantier à partir de 11/2019
- Ultra Trail :  
Les 11 et 12 octobre 2019 et passage la nuit par Valsonne
  - Le club de l'écureuil a remercié la mairie pour la subvention
  - Boulangerie vendue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019. Pot de départ le 29 septembre 2019 à 11H30. Le conseil est invité.

Un tour de table est organisé

- Jean-Yves Rosset fait le point sur les travaux :
  - ✓ Fin des travaux à l'école la semaine du 16 au 20 septembre 2019. La société Lardy n'a pas été à la hauteur.  
Monsieur le Maire indique que la commune aura les financements suivants : 65 800 € de la DETR, 41 000€ de la Région AURA et le département complètera pour atteindre un niveau de 80% de subvention.
  - ✓ Le Premier Appel d'offre de la COR pour la chaufferie bois a été infructueux.
  - ✓ Mûr Route de Dième : Le mur s'est écroulé mais sera remonté avec le trottoir par le département. Etude est faite pour une sortie en haut du terrain en vue du parking projeté.
  - ✓ Travaux de voirie au titre de 2019 ont été réalisés
  - ✓ Les 4 cages de foot devraient être livrées en 09/2019
- Gorges Dumas indique que l'appartement de l'école est toujours disponible à la location
- Louis Vial indique que le nouveau carrefour à l'arrivée à Tarare est dangereux. Le conseil partage cet avis.
- Franck Tricaud indique que le lotissement n'est pas bien nettoyé (herbes) et de même pour le cimetière. Jean-Yves Rosset indique que depuis que les désherbants chimiques ne sont plus autorisés se pose un vrai problème d'efficacité.
- Michèle Collin fait le point sur la rentrée scolaire.  
Le corps enseignant est satisfait des travaux. 6 classes cette année, 141 élèves, un nouvel instituteur.  
Monsieur le Maire fait un historique de l'évolution du nombre de classes. En 2014, ouverture de la 6ème classe, en 2017 de la 7<sup>ème</sup>, en 2019 fermeture d'une classe maternelle et retour à la situation de 2016.  
Enfin, à la rentrée les horaires des ATSEM pour la cantine ont été redéfinis.  
Par ailleurs, pour information le bureau du sou des écoles est démissionnaire. Une nouvelle équipe devra être constituée.

Avant de clore la séance à 20H50, la prochaine réunion du conseil est fixée au 8 novembre à 20H30.

Fait à Valsonne, le 27 septembre 2019

Le secrétaire de séance

Le Maire

Marc TAMAIN

Patrick BOURRASSAUT